

# L'impact, pour les TPE et PME, de l'ANI sur le partage de la valeur : une perspective macroéconomique

**Sophie Piton**

*Économiste-chercheur à la Banque d'Angleterre  
et membre du Centre for Macroeconomics de la LSE*

25 mai 2023

Ce travail est personnel et ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Banque d'Angleterre.

# Le partage de la valeur : sa mesure

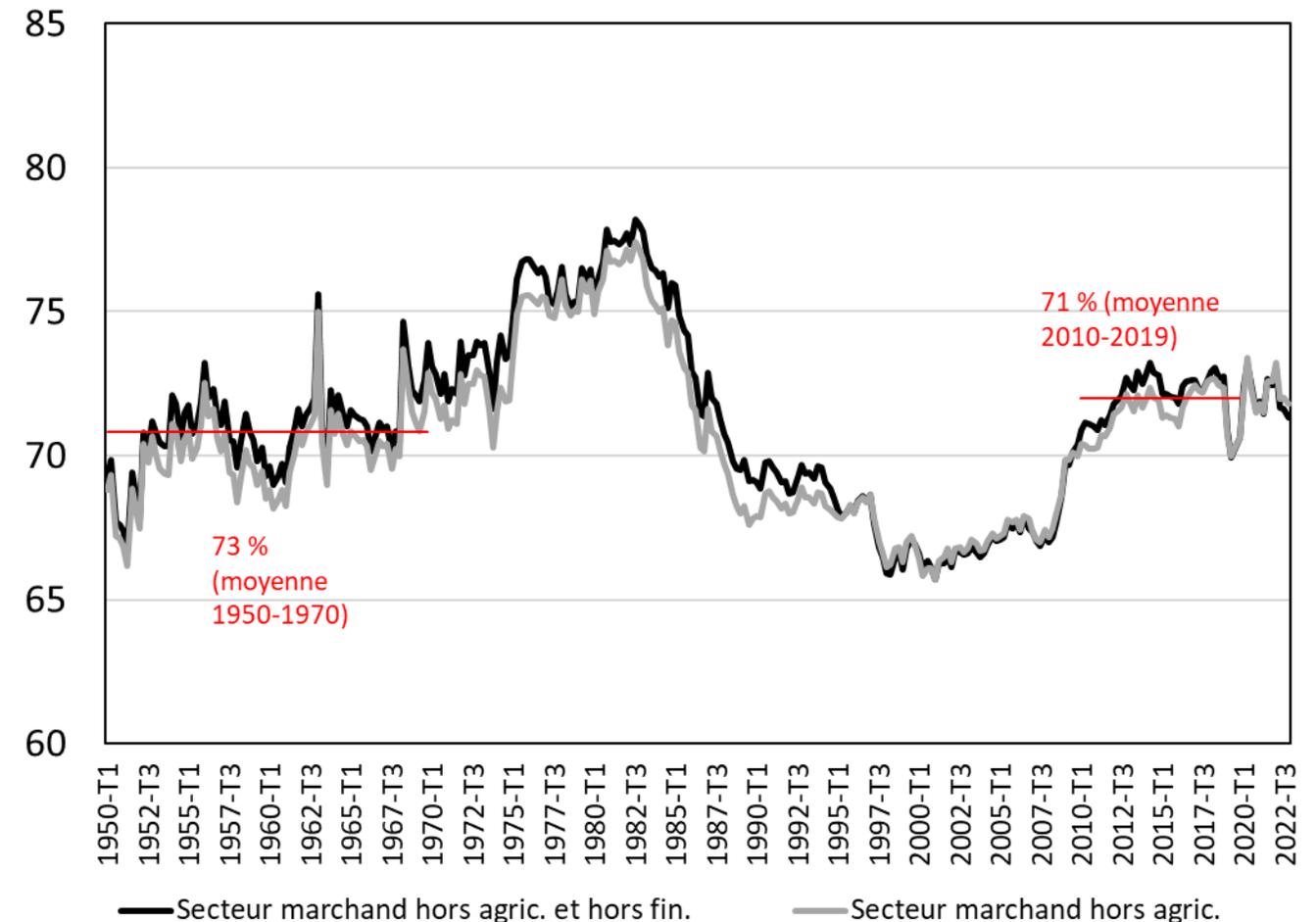
- **Production** : valeur ajoutée = richesse produite par l'entreprise – coût des intrants achetés à un tiers (consommations intermédiaires).
- **Répartition de la production** : valeur ajoutée = rémunérations du travail (dont salaires, dispositifs de participation/intéressement/épargne salariale et cotisations sociales) + excédent brut d'exploitation (EBE) + impôts – subventions sur la production.
  - Quand on parle de la part du revenu des entreprises qui revient au travail, le plus souvent on s'intéresse donc à la part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée.
  - On note des différences entre cet exercice de comptabilité nationale et la comptabilité d'entreprise :
    - la participation est incluse dans les rémunérations des salariés en comptabilité nationale mais pas en comptabilité d'entreprise ;
    - l'EBE est souvent assimilé au profit en comptabilité nationale ; ce n'est pourtant pas la mesure du bénéfice utilisée dans calcul de la participation. Doivent être déduits les charges financières, l'amortissement et ajoutés les revenus financiers et exceptionnels pour avoir le bénéfice net utile au calcul de la participation (à quelques éléments près).
- *Note* : quand on s'intéresse à l'ensemble de l'économie, on se confronte à d'autres problèmes conceptuels et notamment le traitement des revenus des indépendants/non salariés, le traitement du secteur public et des revenus de l'immobilier résidentiel. Le plus souvent, l'analyse est restreinte au travail salarié, dans le secteur marchand non agricole et hors secteur immobilier.

# Le partage de la valeur ajoutée : perspective historique

## Part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée, 1950T1-2022T4 (%)

Source : calculs à partir des données de l'INSEE.

Note : Cette mesure exclut les indépendants. Le secteur marchand exclut l'administration publique, la santé, l'éducation et les services immobiliers.



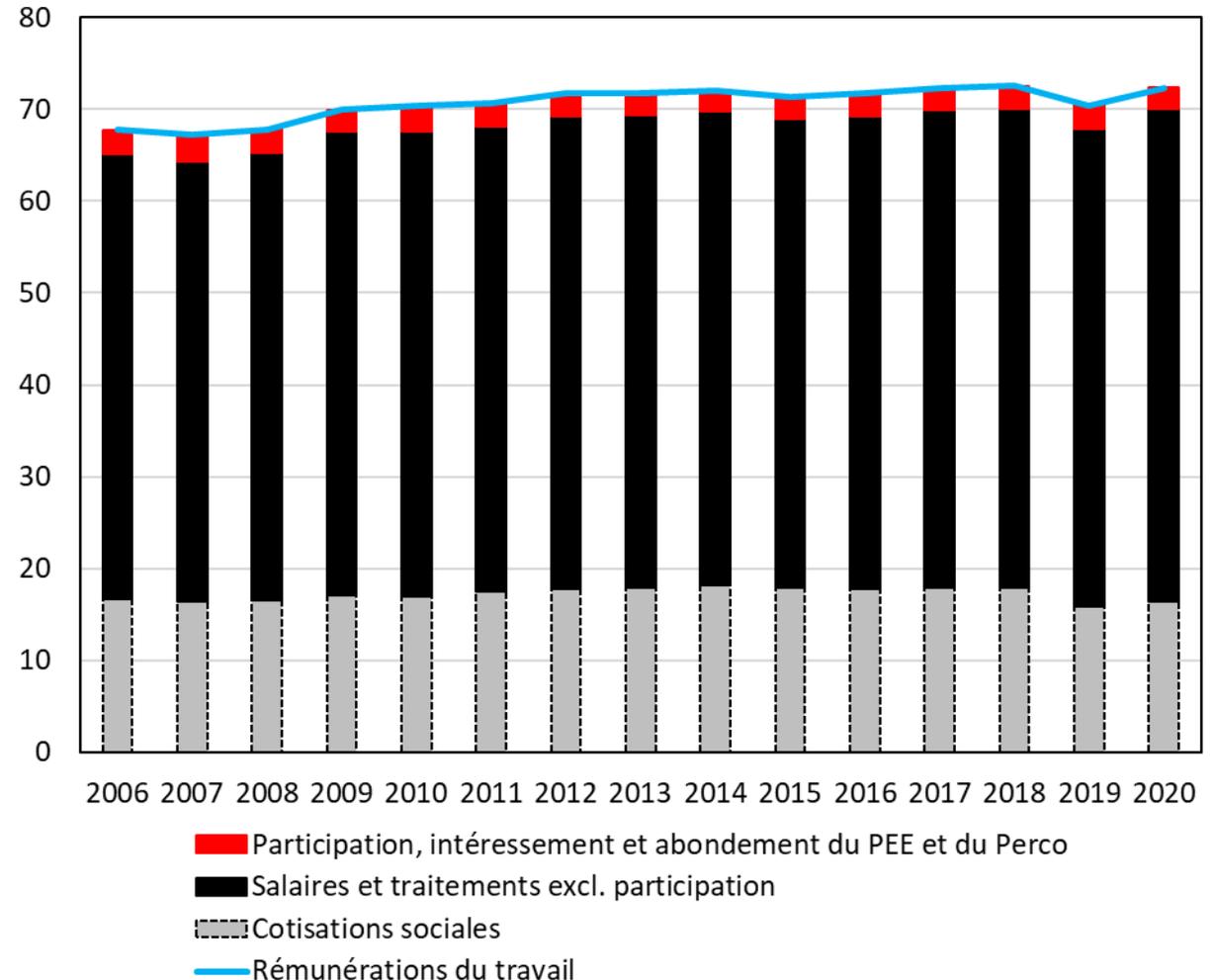
- La part du travail est relativement stable depuis le début des années 1950, avec de fortes fluctuations notamment suite aux chocs pétroliers dans les années 1970.
- Cela malgré le passage du « capitalisme contractuel » au « capitalisme financiarisé » dans les années 1980 ([Aglietta, 2017](#)).
  - Introduction de la participation et de l'intéressement comme outils du capitalisme contractuel dans les années 1960.
- Ce constat d'une relative stabilité est commun à la majorité des pays européens ; en revanche, cette part baisse fortement aux États-Unis depuis le début des années 2000 ([Gutierrez & Piton, 2020](#)).
  - Aux États-Unis, la baisse s'explique par le poids croissant de certaines entreprises dans lesquelles la part des revenus du travail est faible (effet de composition, [Kehrig & Vincent, 2021](#)).

# Participation, intéressement et épargne salariale dans la valeur ajoutée

## Part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée du secteur marchand et sa décomposition, 2006-2020 (%)

Source : calculs à partir des données de l'INSEE et Acemo Pipa. Note : ce calcul extrapole les données de l'enquête Ameco Pipa pour l'ensemble de l'économie.

- Participation, intéressement et épargne salariale représentent 5 % de la rémunération totale du travail et 2,5 % de la valeur ajoutée avec une contribution stable depuis 2006.
- Enquête de la DARES : 19 % des entreprises ont recours à un PEE et 8 % au Perco, 11 % à l'intéressement, 9 % à la participation, avec de grandes disparités en fonction de la taille de l'entreprise.
- Seulement 3 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont recours à la participation en 2019.
  - Entreprises de 10 à 49 salariés : 96 % de l'ensemble des entreprises, mais 37 % des salariés ETP, 23% de la valeur ajoutée (INSEE).

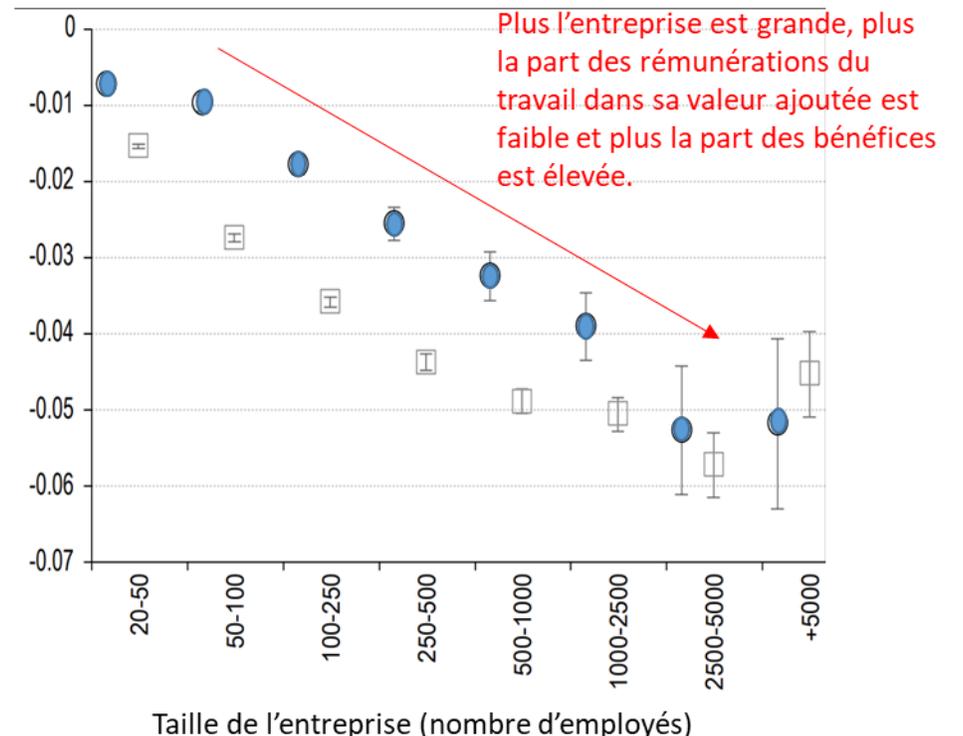


# Participation, intéressement et épargne salariale : une contribution plus limitée pour les TPE/PME ?

- Les TPE/PME plus présentes dans les secteurs dont la part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée est plus élevée, et où les entreprises ont en moyenne moins recours à ces dispositifs.
    - C'est le cas des secteurs intensifs en main-d'œuvre (par exemple, hébergement et restauration), à l'inverse des secteurs plus intensifs en capital productif (secteur manufacturier) ou plus profitables (industries extractives) qui ont plus recours à ces dispositifs et où les entreprises sont plus grandes en moyennes.
  - Les petites entreprises ont une part des rémunérations du travail dans leur valeur ajoutée plus élevée en moyenne que les autres entreprises du même secteur (voir graphique), et ont donc moins de profit à distribuer.
- La contribution de la généralisation des dispositifs aux TPE/PME à l'ensemble des revenus du travail pourrait être limitée.

Part moyenne des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée\* selon la taille de l'entreprise au sein des secteurs  
\*relativement au niveau de cette part pour les entreprises de 10 à 20 employés

Source : estimations de [Bauer & Jocelyn \(2020\)](#) sur données françaises.



# Éléments de réflexion

- Participation, intéressement et épargne salariale sont des outils destinés à infléchir la gouvernance des entreprises; leur généralisation aux TPE/PME aurait un impact direct incertain voire limité sur le partage de la valeur au niveau macroéconomique.
  - Le premier chapitre de l'accord rappelle l'importance des négociations salariales, principal outil de partage, et l'importance du principe de non-substitution des dispositifs à ces négociations salariales (substitution observée par [l'INSEE](#) dans le cas de la prime de partage de la valeur).
- Participation, intéressement et épargne salariale concernent mécaniquement les salariés des entreprises (plus) profitables qui sont, en moyenne, plus grandes.
  - [Aghion, Van Reenen, Bergeaud \(2023\)](#) montrent l'importance de telles réglementations comme frein de la croissance des petites entreprises. Si ce risque se réalise, le résultat serait un poids croissant des grandes entreprises avec un impact indirect négatif sur le partage macroéconomique par effet de composition (ces entreprises ont une part des rémunérations du travail en moyenne plus faible).